



# TARIFS DES HONORAIRES DE L'AGENCE

## VENTES (HONORAIRES À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR)

Biens inférieurs à 15 000 € : Forfait de 3 000 € TTC  
Biens compris entre 15 000 et 29 999 € : Forfait de 4 000 € TTC  
Biens compris entre 30 000 et 69 999 € : Forfait de 5 000 € TTC  
Biens compris entre 70 000 et 119 999 € : Forfait de 7 000 € TTC  
Biens compris entre 120 000 et 149 999 € : Forfait de 8 500 € TTC  
Biens compris entre 150 000 et 179 999 € : Forfait de 9 500 € TTC  
Biens compris entre 180 000 et 224 999 € : Forfait de 11 000 € TTC  
Biens supérieurs à 225 000 € : 5% TTC de la valeur du bien  
Estimation : 120 € TTC  
(Offerte si un mandat de vente est signé avec l'agence)

## LOCATIONS

Location loi 1989 (meublé, non meublé) répartis ½ locataire et ½ propriétaire :

- visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 10,5% TTC du loyer annuel (minimum de 455,00 € TTC)
- état des lieux d'entrée : 4,5% TTC du loyer annuel (minimum de 195,00 € TTC)

*Minimum part propriétaire : 227,50 € + 97,50 € soit 325 € TTC*  
*Part locataire limitée au plafond /m<sup>2</sup> de surface habitable fixé par voie réglementaire)*

Autres locations (garage, box, remise...) : 12% TTC du loyer annuel Minimum 120 € TTC - A la charge du locataire

Local commercial : 12% TTC du loyer annuel  
A la charge du locataire (inclut : visite, constitution du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée)

Local commercial (sans rédaction du bail) : 9% TTC du loyer annuel  
A la charge du locataire (inclut : visite, constitution du dossier, état des lieux d'entrée)

## GESTION IMMOBILIERE

Honoraires de gestion courante : 5,75% HT des sommes encaissées

Préparatifs aux revenus fonciers : offert

Assurance Garantie des Loyers Impayés (GLI) : 2,70% du loyer + charges ( + 0,3% HT de frais de gestion)

Autres prestations particulières : nous consulter

Honoraires HT soumis à TVA au taux en vigueur

## SYNDIC

-10 lots principaux : Forfait de 1 575 € TTC

+ 10 lots principaux : 180 € TTC / Lot principal

Proposition de contrat sur demande – tarifs dégressif en fonction du nombre de lots

Taux horaire du syndic : 66 € TTC

Inclus :

- Compte bancaire séparé
- Service d'accès en ligne pour les copropriétaires
- Conservation des archives du syndicat

Détails du tarif des prestations particulières selon le contrat type prévu à l'article 18-1A de loi du 10 juillet 1965 sur demande.